

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BIDART
(N° 220630-18)**

SÉANCE DU 30 JUIN 2022

L'an deux mil vingt deux et le trente du mois de juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le vingt-trois juin s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS	ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR	SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS Christine CAYZAC, Mabel ETCHEMENDY, Marc CAMPANDEGUI, Claire MARJAK, Gérard GOYA, Francis TAMBOURINDEGUY, Adjoint au Maire, Christian BORDENAVE, Jean-Philippe OUSTALET, Sophie VALDAYRON, Florence POEYUSAN , Pantxo ITHURRIA, Pierre ESPILONDO, Stéphanie MICHEL, Christine CALEN, Amaia ETCHELECOU Laurent BRIAULT Sophie DUFJET, Éric IRASTORZA, Manu PORTET, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON, Michel LAMARQUE, Jeanne DUBOIS	Pierre DAGOIS ayant donné pouvoir à Marc BÉRARD, Fabienne LAUTIER-ROY ayant donnée pouvoir à Pantxo ITHURRIA, Alexandra BOUR ayant donné pouvoir à Florence POEYUSAN	Amaia ETCHELECOU

OBJET :

**SIGNATURE D'UNE MISSION DE MANDAT POUR L'ACCOMPAGNEMENT ET DE PILOTAGE DES
ÉTUDES PRÉALABLES AU PROJET DE CRÉATION DE LA ZAC ÉGLISE TROIS COURONNES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune souhaite se doter d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagner dans le pilotage et la conduite des études préalables au projet de création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) sur le secteur Église -Trois Couronnes.

Les missions, réalisées pour le compte et sous le contrôle de la collectivité auront pour objet:

- L'assistance à la consultation des bureaux d'études ;
- Le suivi des études de maîtrise d'œuvre ;
- La consultation des services de l'État (DREAL, DDTM, ABF, etc) ;
- L'élaboration des bilans d'aménagement ;
- Le suivi de la concertation ;
- L'élaboration du dossier de création ;
- L'élaboration du dossier de réalisation ;
- L'animation des COTECH et COPIL tout au long de la procédure ;
- L'élaboration des délibérations relatives à l'ensemble du projet de ZAC ;
- La gestion des contrats (signature des marchés, paiements des prestataires, situations, etc.).

En sa qualité d'actionnaire, la commune de Bidart souhaite confier à la Société Publique des Pyrénées-Atlantiques une mission de coordination des études et procédures décrites ci-avant.

La passation de cette convention peut être réalisée de gré à gré, conformément aux articles L.2511-1 et suivants du Code de la commande publique, du fait de la situation de quasi-régie de la SPL qui agit comme « prestataire intégré ».

La mission est estimée à 44 010 € hors taxes de rémunération pour la SPL des Pyrénées-Atlantiques.

Les contrats d'études et de maîtrise d'œuvre des bureaux d'études et autres prestataires feront eux l'objet d'une consultation formalisée.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- ***confie à la Société Publique des Pyrénées-Atlantiques une mission de mandat financier pour l'accompagnement et le pilotage des études préalables au projet de création d'une Zone d'Aménagement Concerté sur le secteur Église -Trois Couronnes ;***
- ***autorise M. le Maire à signer ladite convention de mandat ainsi que ses éventuels avenants.***

Abstentions : M. Michel LAMARQUE et Mme Jeanne DUBOIS.

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,

Pour copie conforme et certificat d'affichage.
Ont signé au registre les membres présents.

EMMANUEL ALZURI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le
et publication ou notification du

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,

EMMANUEL ALZURI